



Conseil Municipal du 2 juillet 2024
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2024/34

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 13
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juin, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, et Julia
NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Chimina Kossiva NEGLOKPE par Bernadette VOOGSGERD,
Jean DECROIX par Philippe AUDEBERT,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER par André BOURDON.
Patrice GOSNET par Nathalie JOLLY,
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET.

Étaient absents :

Alaine HOUREZ et Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Claudine THIRANOS a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE,
VENTILATION ET CLIMATISATION - AVENANT N°4**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité territoriales, et notamment son article L2122.22,
Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé le 30 juin 2019 avec la société ENGIE-COFELY relatif
à l'exploitation des installations techniques de Chauffage, Ventilation, Climatisation et Eau
Chaude Sanitaire des bâtiments de la ville de la Frette
Vu la délibération n°2019-31 autorisant le Maire à signer le marché relatif à l'exploitation des
installations techniques de Chauffage, Ventilation, Climatisation et Eau Chaude Sanitaire des
bâtiments de la ville de la Frette,
Vu la délibération n°2021-21 du 30 mars 2022 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 au
marché précité,

Vu la délibération n°2022-62 du 15 décembre 2022 autorisant le Maire à signer l'avenant n°2 au marché précité,

Vu la délibération n° 2023-78 du 19 décembre 2023 autorisant le Maire à signer l'avenant n°3 au marché précité,

Considérant que suite à l'évolution significative des consommations énergétiques sur plusieurs sites et conformément à l'article F.4 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), il convient de revoir les cibles de consommation par un nouvel avenant au marché,

Considérant que les cibles révisées sont définies comme suit :

- Bibliothèque et salle Paulette Arragon : 59 MWhpcs en lieu et place de 60 MWhpcs
- Ecole A. Briand : 199 MWhpcs en lieu et place de 216 MWhpcs
- Ecole Calmette : 183 MWhpcs en lieu et place de 196 MWhpcs.
- Ecole du 8 Mai : 179 MWhpcs en lieu et place de 192 MWhpcs
- La Poste : 33 MWhpcs en lieu et place de 36 MWhpcs.
- La Mairie : 87 MWhpcs en lieu et place de 90 MWhpcs
- Salle Marquet : 125 MWhpcs en lieu et place de 154 MWhpcs

Considérant que cet avenant prendra effet au 1er septembre 2024 et n'aura aucune incidence financière sur le marché.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations techniques de Chauffage, Ventilation, Climatisation et Eau Chaude Sanitaire des bâtiments de la ville de La Frette-sur-Seine selon les conditions exprimées ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Claudine THIRANOS

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 09/07/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 09/07/2024,